

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.279

Fonds de concours
pour la réalisation ou
le développement
d'équipements
culturels municipaux :
aménagement de la
bibliothèque et de la
salle d'exposition de
Linars

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Françoise COUTANT, Bernard CONTAMINE à Jean-Pierre GRAND, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Françoise LAMANT à Philippe LAVAUD, Frédéric SARDIN à Maryse DUMEIX, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : Monsieur BRONCY
---	-------------------------------------

FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION OU LE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX : AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE LA SALLE D'EXPOSITION DE LINARS
--

Par délibération n°318 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a décidé d'accorder un fonds de concours aux communes membres destiné à aider à la réalisation ou au développement de structures culturelles municipales.

La ville de Linars, désirant aménager sa bibliothèque et une salle d'exposition, a déposé auprès de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême une demande de fonds de concours qui répond aux critères d'attribution définis dans la délibération n°318 du 29 septembre 2005 sus-indiquée, notamment en terme de rayonnement de l'équipement, de provenance des usagers et d'adéquation aux enjeux du projet d'agglomération (renforcer l'attractivité du territoire, assurer un meilleur maillage de l'offre culturelle, favoriser la cohésion sociale).

Il est rappelé que conformément à l'article L 5216-5 (dernier alinéa) du code général des collectivités territoriales, le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds. Si tel était le cas la part de la communauté d'agglomération serait corrigée à la baisse pour ne pas excéder la part de la commune de Linars.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 10 novembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation d'équipement de 72 709,34 € à la ville de Linars pour l'aménagement de sa bibliothèque et de la salle d'exposition.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention à intervenir pour le versement de ce fonds de concours.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 20414 – rubrique 313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
15 décembre 2009	15 décembre 2009